

traditions, des besoins et des modes de pensée spécifiques à différentes nations.

Nous constatons également que le Groupe de travail a reconnu l'association symbiotique qui existe entre la démocratie, le bon gouvernement et le développement. Pour concrétiser le droit au développement, il faut que tous les individus et tous les groupes — y compris ceux qui sont vulnérables — participent activement au processus de décision et de développement dans leur société. Sans une société civile vigoureuse, on ne saurait implanter le droit au développement, y compris le respect des droits économiques, sociaux et culturels. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son premier rapport sur l'Agenda pour le développement, seule la démocratie permet de gérer à long terme les divers intérêts ethniques, religieux et culturels d'une façon qui réduit les risques de conflits internes.

En outre, ma délégation est heureuse de voir que le Groupe de travail souligne que le bon gouvernement est nécessaire à la pleine application du droit au développement. Ce droit ne peut vraiment exister sans le respect des droits de la personne et de la règle de droit, sans l'élaboration et la mise en place de saines politiques économiques et sociales, sans une administration publique libre de corruption et des mécanismes efficaces pour réprimer cette dernière lorsqu'elle se manifeste, sans l'intégrité financière et les structures nécessaires à la reddition de comptes et à la transparence et, enfin, sans un niveau approprié de dépenses militaires et un rôle approprié pour les forces militaires dans la société. Sans ces éléments, les efforts de développement sont inévitablement étouffés et détournés.

La mise en oeuvre du droit au développement doit aussi se faire dans la paix et la sécurité. La paix est le fondement même du développement. Malheureusement, il faut constater son absence dans trop de régions du monde. Cette triste réalité nous enferme dans un cercle vicieux, car l'absence de développement ajoute aux tensions internationales et à la recherche de la puissance militaire. Dans l'Agenda pour la paix, le Secrétaire général a souligné qu'un système d'alerte rapide était indispensable si on voulait empêcher que n'éclatent des conflits.

Le Groupe de travail a aussi identifié la coordination insuffisante au sein du système des Nations Unies comme un obstacle à la mise en oeuvre du droit au développement. Par sa nature même, le développement est un processus à plusieurs facettes; le développement économique et le développement social sont en fait deux aspects d'une même réalité.

Nous croyons que le nouveau Haut-commissaire aux droits de l'homme a un rôle important à jouer dans l'intégration du système des droits de l'homme de l'ONU non seulement dans les activités de paix et de sécurité de l'Organisation mais aussi dans l'ensemble de ses activités dans le domaine du développement. Le